

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **21 mars 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2023-03-119

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Remerciements – Ancien président du Centre récréatif Blainville inc.
- 19.2 Remerciements – Ancien président du Comité de citoyens du secteur Fontainebleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-120

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **21 février 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2023-03-121

RÈGLEMENT 1330-14

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1330-14 modifiant le Règlement 1330 fixant les limites de vitesse**

applicables aux véhicules routiers circulant sur l'ensemble des rues de la municipalité dont l'objet est de retirer du règlement la notion de « véhicule routier » afin de permettre l'émission de constats d'infraction à toute personne circulant sur un chemin public, peu importe le véhicule conduit.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1330-14 modifiant le Règlement 1330 fixant les limites de vitesse applicables aux véhicules routiers circulant sur l'ensemble des rues de la municipalité**.

**AVIS DE MOTION...
2023-03-122**

RÈGLEMENT 1418-182

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-182 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de retirer la largeur minimale d'un bâtiment pour les zones H-742 et H-743, de modifier les limites des zones H-716, H-742, H-743 et H-744 et d'autoriser l'usage Habitation 2, de trois logements et de type contigu dans la zone H-747.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

**AVIS DE MOTION...
2023-03-123**

RÈGLEMENT 1462-4

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1462-4 modifiant le Règlement 1462 portant sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales** dont l'objet est de préciser les obligations des promoteurs relativement aux services d'utilités publiques et de permettre la conclusion d'ententes particulières pour la construction d'infrastructures dans l'emprise publique.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis et certificats qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis à la conclusion d'une entente ou au paiement d'une contribution prévue à l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**AVIS DE MOTION...
2023-03-124**

RÈGLEMENT 1571-4

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1571-4 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances** dont l'objet est d'apporter des précisions à certains articles afin d'en faciliter l'application.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1571-1 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances**.

**RÉSOLUTION...
2023-03-125**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 28 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **28 février 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION...
2023-03-126

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00004
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (LARGEUR D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL)
79, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 429 851)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.3** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 429 851** du Cadastre du Québec (*79, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14,80 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-127

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00005
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(TOTAL DES MARGES LATÉRALES)
63, RUE MICHEL-SIDRAC
(LOT 4 430 637)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.2** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **4 430 637** du Cadastre du Québec (*63, rue Michel-Sidrac*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 3,9 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales minimal de 6 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-128

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00010
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (LARGEUR D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL)
55, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 423 893)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.4** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 423 893** du Cadastre du Québec (*55, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14,90 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-129

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00012
BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT
(HAUTEUR DES LAMPADAIRES)
650, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 1 904 096)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT l'usage institutionnel et public de l'immeuble.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **1 904 096** du Cadastre du Québec (*650, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE neuf sources lumineuses (lampadaires) d'une hauteur de 7,10 mètres**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que la hauteur maximale d'une source lumineuse est de 4,5 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-130

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00015
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL
(RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT)
1495, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
(LOTS 6 079 276 ET 6 446 118)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.7** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé aux lots **6 079 276 et 6 446 118** du Cadastre du Québec (*1495, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE un ratio de cases de stationnement de 1 case/58 m²**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit un ratio de cases de stationnement de 1 case/30 m² pour l'usage C1-06-05.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-131

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00018
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (LARGEUR D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL)
49, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 424 590)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.6** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 424 590** du Cadastre du Québec (*49, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 15,50 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-132

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00019
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (LARGEUR D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL)
51, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 424 591)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-02-06.5** du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 424 591** du Cadastre du Québec (*51, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14,40 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-133

NOMINATION DE MEMBRES
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement 1421 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination de résidents de la municipalité au sein du Comité, pour des mandats de deux (2) ans chacun;

ATTENDU QUE les mandats de *Madame Denise Rochon, Monsieur Denis Chabot et Monsieur Jean-Pierre Genest* à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme sont venus à échéance le 28 février 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Michèle Murray de nommer **Madame Denise Rochon, Monsieur Denis Chabot et Monsieur Jean-Pierre Genest** comme membres du *Comité consultatif d'urbanisme* pour une période de deux (2) ans, soit du **1^{er} mars 2023 au 28 février 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-134

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00016, 2023-00014, 2023-
00007, 2023-00008, 2022-00164, 2022-00149, 2022-00108 ET
2023-00017

ATTENDU les recommandations du 28 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00016

1495, boulevard Michèle-Bohec
Agrandissement – Bâtiment commercial
Recommandation **C.C.U. 23-02-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2023-00014	1333, boulevard Michèle-Bohec Modification – Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 23-02-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2023-00007	49, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-02-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00008	51, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-02-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2022-00164	55, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-02-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00149	79, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-02-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2022-00108	8, rue de Montagny Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-02-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2023-00017	1380-1383, boulevard Michèle-Bohec Nouvelle construction – Bâtiment accessoire Recommandation C.C.U. 23-02-05.8 et plans (Annexe H)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00016, 2023-00014, 2023-00007, 2023-00008, 2022-00164, 2022-00149, 2022-00108 et 2023-00017** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à H »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-135

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-182 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-182 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 avril 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-136

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1462-4

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'approuver le *Projet de Règlement 1462-4 modifiant le Règlement 1462 portant sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 avril 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-137

RÉVOCATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE ET
CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC.
(OLYMEL S.E.C.)

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et **CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC.** ont signé en 2012 une entente relativement à une demande de dérogation au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal suite à l'adoption de la résolution 2012-09-883 (l'Entente);

ATTENDU QUE la compagnie **OLYMEL S.E.C.**, détentrice de la raison sociale **CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC.**, a annoncé la fermeture de son usine sise au 1020, boulevard Michèle-Bohec à Blainville, en date du 28 avril 2023;

ATTENDU QUE la Ville désire mettre fin à l'Entente considérant l'incertitude quant à l'usage futur du bâtiment de **OLYMEL S.E.C.**, situé au 1020, boulevard Michèle-Bohec à Blainville;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'Entente prévoit que la Ville peut la révoquer avec effet dans les quatre-vingt-dix (90) jours.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire de révoquer l'entente intervenue en 2012 avec la compagnie **CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC. (OLYMEL S.E.C.)** intitulée *Demande de dérogation au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-138

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ AUX PERMIS ET À L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU
TERRITOIRE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de confirmer l'embauche de **M. Edwin-Nicolas Pineda** au poste permanent de « *préposé aux permis et à l'environnement* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 7 mars 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-139

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNOLOGUE
SERVICE DU GÉNIE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Yan Fauconnier** au poste permanent de « *technologue* » au Service du génie, rétroactivement au 20 mars 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce

poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-140

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 janvier au 15 février 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-141

MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des ressources humaines**, rétroactivement au 20 mars 2023 et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste de « *Chef, relations organisationnelles et SST* »;
- Création du poste cadre de « *Directeur adjoint des ressources humaines* » qui relèvera de la directrice du Service des ressources humaines;
- Nomination de **Madame Kelly Casey** au poste cadre de « *Directrice adjointe des ressources humaines* »;
- Modification du lien hiérarchique de la fonction de « *Conseillère en santé, sécurité et mieux-être* » qui relèvera dorénavant de la directrice du Service des ressources humaines;
- Modification du lien hiérarchique de la fonction de « *Technicienne en santé, sécurité et mieux-être au travail* » qui relèvera dorénavant de la Conseillère en santé, sécurité et mieux-être;
- Modification du lien hiérarchique de la fonction de « *Agente en acquisition de talents et gestion des systèmes intégrés RH* » qui relèvera dorénavant du Conseiller en acquisition de talent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-142

NOMINATION DE POLICIERS AUXILIAIRES

ATTENDU QUE la permanence de deux policiers temporaires est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de nommer les deux policiers temporaires suivants à titre de *policier auxiliaire permanent*, soit Antoine Caillé, rétroactivement au 4 décembre 2022 et Charlene Desjardins, rétroactivement au 18 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-143

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO. 103488

CONSIDÉRANT les événements reprochés à l'employé no. **103488**;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 9 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'ordonner la suspension sans solde pour une durée d'un (1) jour de l'employé no. **103488**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du Service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-144

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-003 P
TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL
DU RÉSEAU D'AQUEDUC
ANNÉE 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, pour l'année 2023, au montant de **73 882,65 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-145

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-004 P
NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES,
DE COURS D'ÉCOLES, DE PARCS
ET DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX
ANNÉE 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'écoles, de parcs et de stationnements municipaux, pour l'année 2023, au montant de **69 217,83 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.415.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-146

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-005
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA CORROSION
ANNÉES 2023 ET 2024

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA-DUC)** pour les travaux de protection contre la corrosion, pour les années 2023 et 2024, au montant de **65 359,84 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-147

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-006 P
DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAIS
DANS UN SITE AUTORISÉ
ANNÉE 2023

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé, pour l'année 2023, au montant de **106 190,91 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-148

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-009 P
FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX
PRÉPARÉS À CHAUD
ANNÉE 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **UNIROC INC.** pour la fourniture de mélanges bitumineux préparés à chaud, pour l'année 2023, au montant de **107 961,53 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la somme de 57 961,53 \$ à même le poste budgétaire 02.322.00.625 et à approprier la somme de 50 000 \$ à même les fonds prévus au Règlement 1663 pour les quantités de mélanges bitumineux requises pour le projet de remplacement de vannes d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-149

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-010 P
ENTRETIEN HORTICOLE
ANNÉE 2023

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRES JARDINS)** pour l'entretien horticole, pour l'année 2023, au montant de **208 315,15 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-150

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-015
SERVICES DE BROYAGE DE BRANCHES
ANNÉE 2023

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BROYAGE RM INC.** pour des services de broyage de branches, pour l'année 2023, au montant de **66 685,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-151

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-023
ENTRETIEN DES BERGES ET RETRAIT D'EMBÂCLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BLAINVILLE
1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de l'entreprise **RENÉ BIGEAULT**, faisant affaires sous le nom de **RB ARBO**, pour l'entretien des berges et le retrait d'embâcles sur le territoire de la Ville, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2023, au montant de **81 488,53 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-152

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-006 P
PROGRAMME D'INSPECTION
ET DE RÉPARATION D'ÉGOUTS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICES INFRASPEC INC.** pour le programme d'inspection et de réparation d'égouts, au montant de **514 913,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1664.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-153

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-010 P
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE
BOULEVARD DES FLEURS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **FORACTION INC.** pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable dans le secteur du boulevard des Fleurs, au montant de **630 000,00 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1663.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-154

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2023-001
ACHAT DE DIVERSES MATIÈRES EN VRAC
1^{ER} MAI AU 15 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE** pour l'achat de diverses matières en vrac, pour la période du 1^{er} mai au 15 décembre 2023, comme suit :

- Pour le **LOT 1**, au montant total de **57 775,80 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2**, au montant total de **11 843,66 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 3**, au montant total de **1 714,05 \$ taxes incluses**.

D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-155**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-179

ATTENDU QU'en date du 24 janvier 2023 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-179 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 21 février 2023, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-179 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-179 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver le *Règlement 1418-179 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-156**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-181

ATTENDU QU'en date du 24 janvier 2023 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-181 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 21 février 2023, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-181 P2*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 du *Second projet de Règlement* sont réputées en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique* avoir fait l'objet d'une demande valide provenant de toutes les zones visées;

ATTENDU les dispositions des articles 135, 136 et 136.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE des règlements distincts doivent être adoptés;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver les *Règlements 1418-181-1 et 1418-181-2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire sur le *Règlement 1418-181-2* soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du 17 au 20 avril 2023 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-157

APPROBATION – RÈGLEMENT 1594-4

ATTENDU QU'en date du 21 février 2023, le *Projet de règlement 1594-4* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver le *Règlement 1594-4 modifiant le Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-158

APPROBATION – RÈGLEMENT 1642-1

ATTENDU QU'en date du 21 février 2023, le *Projet de Règlement 1642-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1642-1 modifiant le Règlement 1642 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes de la ventilation des garages des deux casernes, ainsi que le remplacement de la génératrice au poste de surpression Renaissance, et un emprunt de 1 000 000 \$ à ces fins, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 1 230 000 \$.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **17 au 21 avril 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-159

APPROBATION – RÈGLEMENT 1661

ATTENDU QU'en date du 21 février 2023, le *Projet de règlement 1661* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1661 concernant l'aménagement, l'entretien et l'utilisation des fossés et ponceaux et de la partie excédentaire des emprises de voie publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-160

APPROBATION – RÈGLEMENT 1670

ATTENDU QU'en date du 21 février 2023, le *Projet de Règlement 1670* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1670 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 900 000 \$ à ces fins*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **17 au 21 avril 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-161

APPUI AU PREL POUR LE PROJET DE COORDONNER UN TRAVAIL RÉGIONAL CONDUISANT À UN PLAN D'ACTION SUR L'OPTIMISATION DE LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL CHEZ NOS JEUNES

ATTENDU QUE nos jeunes de 15 à 19 ans sont presque deux fois plus nombreux, en proportion, à occuper un emploi pendant leurs études qu'il y a 30 ans;

ATTENDU QUE les données démontrent le lien entre une mauvaise conciliation études-travail et le risque de décrochage scolaire ainsi que l'importance croissante du nombre d'heures travaillées par nos jeunes en plus de leur scolarité;

ATTENDU QU'il apparaît essentiel pour l'équipe du **PREL (Partenaires pour la Réussite Éducatives dans les Laurentides)** et son conseil d'administration de conduire une réflexion sur le sujet et d'aboutir à des actions concrètes qui permettront une optimisation de la Conciliation Études-Travail (CET) dans notre région;

ATTENDU la demande de financement du **PREL** auprès du Conseil des Préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL) pour le projet proposé intitulé *Plan d'action concerté autour d'une Conciliation optimale Études-Travail des jeunes pour une économie laurentienne plus durable*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'appuyer le projet du **PREL (Partenaires pour la Réussite Éducatives dans les Laurentides)** de coordonner un travail régional conduisant à un plan d'action sur l'optimisation de la Conciliation Études-Travail chez nos jeunes, et ce, avec un comité de pilotage dûment formé de douze personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-162

APPUI POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES INTITULÉE À VOS SKIS! UNE HISTOIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Ville de Blainville reconnaît l'apport important de la culture et du patrimoine dans le développement économique, social et touristique du territoire;

ATTENDU QUE le Musée du ski des Laurentides joue un rôle de premier plan pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la région;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville se fait un devoir d'encourager cette initiative permettant de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la région, en plus d'améliorer l'offre culturelle et bonifier l'attractivité touristique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'appuyer le renouvellement de l'exposition permanente du Musée du ski des Laurentides intitulée *À vos skis! Une histoire des Laurentides*, de le soutenir et considérer cet équipement muséal comme un attrait touristique et économique majeur pour les Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-163**

**AUTORISATION – PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS
ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.349, 02.110.00.310 et 02.110.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-164**

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-165

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU
COMITÉ TECHNIQUE 2.0 MIS SUR PIED PAR LA MRC POUR LA
RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2022-12-267, la MRC a mis sur pied un comité technique 2.0 pour la révision du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*;

ATTENDU QUE la Ville doit nommer un représentant afin de siéger sur le comité technique 2.0.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Francis Allaire de nommer au comité technique 2.0 mis sur pied par la MRC pour la révision du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*, à titre de représentant de la Ville de Blainville, M. Éric Lépine, responsable de l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire et, en son absence, à titre de substitut, M. Alexandre Lavallée, conseiller en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-166

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray que **Mme Nicole Ruel** soit nommée mairesse suppléante pour la période du **22 mars au 11 juillet 2023 inclusivement**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-167

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Francis Allaire divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-168

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE
FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
1177, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accorder à la **Maison des jeunes de Blainville** une subvention de **5 658,56 \$** correspondant aux frais d'électricités assumés par l'organisme pour la période de novembre 2021 à novembre 2022, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-169

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACTE DE SERVITUDE
HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE
LOT 6 430 311
RUES DE BELLEVUE ET DU BOURGET**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit accordée à **HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA et VIDÉOTRON LTÉE**, une servitude pour le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication, aériennes, souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancres, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires, sur une partie du lot **6 430 311** du Cadastre du Québec, le tout tel que décrit à une description technique et montré à un plan préparé par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, le 8 décembre 2022, minute 19 752.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-170

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT
L'ACHAT COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES
1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2025**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale concernant l'achat commun d'assurances de dommages vient à échéance le 31 mars prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente sur les mêmes bases, avec certains ajustements, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**Entente intermunicipale entre les villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, la Régie intermunicipale des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) et la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine** concernant l'achat commun d'assurances de dommages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-171

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
31, RUE JEAN-PAUL-CAYER
9376-2755 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la Ville accorde une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires, résolutoires et de premiers refus créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **26 410 912**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-172

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES PROMOTEURS
ET LA VILLE DE BLAINVILLE CONCERNANT LES ÉCHANGES DE
TERRAINS POUR LE PROJET ESPACE 24**

ATTENDU QUE 9298-1729 QUÉBEC INC., 8371482 CANADA INC. et la Ville de Blainville souhaitent procéder à l'échange et au transfert de certains lots ou de certaines parcelles de terrains pour permettre le lotissement d'une rue qui sera construite et municipalisée pour la réalisation du projet Espace 24 à la sortie 24 de l'Autoroute 640;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les modalités de ces échanges;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux et le coût de construction de la rue qui desservira le projet immobilier Espace 24 seront entièrement assumés par les Promoteurs et qu'une entente sur les travaux municipaux doit intervenir entre les Parties à cet égard.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron :

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville;

- Le Protocole d'entente entre les promoteurs et la Ville de Blainville concernant les échanges de terrains pour le projet Espace 24;
- Tout acte de cession ou de vente à intervenir découlant dudit protocole;
- La lettre d'abandon du droit de premier refus de Rogers sur le lot 2 324 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;
- Tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

D'annuler tout caractère de rue qui pourrait subsister sur les lots 2 322 604, 2 324 990 et 2 324 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en vue des échanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-173

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES
DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ
POUR LE TERME 2023-2024**

ATTENDU QUE le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au cours des dernières années, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à des demandes de soumissions pour les assurances de dommages et responsabilités;

ATTENDU QUE comme le permet la loi et tel que le recommande le consultant du Regroupement, il y a lieu de renouveler les contrats en vigueur pour le terme 2023-2024, aux conditions négociées;

ATTENDU QUE l'Entente de regroupement prévoit l'établissement d'un fonds de garantie annuel de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- **D'ACCEPTER** l'offre du courtier **BFL CANADA services de risques et assurances inc.** pour le renouvellement des contrats d'assurances de dommages (biens, bris des équipements et délits) et de responsabilité (civile et d'administration municipale) pour la période du **1er avril 2023 au 31 mars 2024 inclusivement**, au montant total de 664 292,96 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication joint comme Annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'ACCEPTER** l'offre de **BENEVA** pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile pour la période du **1er avril 2023 au 31 mars 2024 inclusivement**, au montant total de 83 587,74 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication joint comme Annexe « B » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à imputer ces dépenses aux postes budgétaires *02-130-00-421, 02-130-00-422 et 02-130-00-424*;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à verser la somme de 96 035 \$ à titre de quote-part de la Ville de Blainville au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2023-2024 et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02-130-00-425*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-174

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – ANNÉE 2022
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX
ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE
DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du ***Rapport de ses activités pour l'année 2022*** prévues au chapitre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales.

QUE copie dudit rapport d'activités soit transmis au **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-175

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **février 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-176

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES
ET DE BUREAU ET ACCESSOIRES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les propositions de la compagnie **ITI INC.**, revendeur désigné par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'ordinateurs portables et de bureau et accessoires, incluant l'entretien et le

support pour une période de trois ans, au montant total de **108 101,09 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *48 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-177

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE TOURNAGE
CINÉMATOGRAPHIQUE ET PUBLICITAIRE SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU la *Politique de tournage cinématographique et publicitaire* actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QU'il est opportun de réviser cette politique afin, notamment, de l'arrimer avec les pratiques de Film Laurentides.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'adopter la *Politique de tournage cinématographique et publicitaire* datée de mars 2023, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-178

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIFS
POUR TROTTOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la compagnie **LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.** pour la fourniture d'une remorque épandeur Colpron, au montant de **26 314,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-179

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
LOCATION DE DEUX UNITÉS DE CLIMATISATION
POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la compagnie **LOCATION CVAC INC.** pour la location de deux unités de climatisation pour les Ateliers municipaux, soit une de 5 tonnes et une de 25 tonnes, pour une durée de six mois, au montant de **40 682,12 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-180

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-052 P
COLLECTE, TRANSPORT ET FOURNITURE DE BACS
ET DE CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION POUR LA
GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES
1^{ER} MARS 2021 AU 28 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-02-114**, adoptée le 25 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A LTÉE (ENVIRO**

CONNEXIONS) pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023;

ATTENDU QUE des réparations et remplacements de bacs plus importants que prévu sont survenus et que des collectes supplémentaires ont été nécessaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser une dépense additionnelle de **345 751,90 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2020-052 P** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-181

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
RUES DE FONTENELLE, DE JOUTEL, FRANC,
BRUNO-DION, HUBERT-AQUIN, 87^E AVENUE OUEST
ET CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUT D'UNE ENSEIGNE « INTERDICTION DE TOURNER À DROITE - 6 H À 9 H - LUNDI AU VENDREDI, EXCEPTÉ VÉHICULES AUTORISÉS »

rue de Fontenelle (Croquis 2023-01)

- Près du 105, rue de Joutel.

AJOUT D'ENSEIGNES « FIN D'UNE VOIE OU D'UN CHEMIN »

rue de Joutel (Croquis 2023-01)

- Après la limite nord de la propriété située au 52.
- Après la limite sud de la propriété située au 60.

AJOUT DE ZONES « STATIONNEMENT INTERDIT »

rue Franc (Croquis 2023-02)

- Du côté sud de la rue, d'une longueur approximative de 25 mètres à partir de la rue Rémi-Franc.
- Du côté nord de la rue, d'une longueur approximative de 15 mètres à partir de la rue Rémi-Franc.

87^e Avenue Ouest (Croquis 2023-04)

- Du côté sud de la rue.

chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse (Croquis 2023-05)

- Du côté sud de la rue face au 303, sur une distance approximative de 42 mètres débutant avant l'arrêt d'autobus.

AJOUT D'UNE ZONE « STATIONNEMENT INTERDIT - 1^{ER} DÉCEMBRE AU 15 MARS »

rue Bruno-Dion (Croquis 2023-03)

- Du côté est de la rue sur toute sa longueur.

rue Hubert-Aquin (Croquis 2023-03)

- Du côté est de la rue sur toute sa longueur.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-182**

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
RUES DU NIVOLET, DU COLOMBIER, DU GRANIER,
DES BAUGES, DE L'HYÈRES ET DE MONTAGNY**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

rue du Nivolet (Croquis 2023-06)

- A-NIVO0-01 : À l'intersection du boulevard de Chambéry, en direction sud, près du 7.
- A-NIVO0-02 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction nord, près du lot 5 174 991.
- A-NIVO0-03 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction sud, près du 2.
- A-NIVO0-04 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction nord, près du 115.
- A-NIVO0-05 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction sud, près du 110.
- A-NIVO0-06 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction ouest, près du lot 6 440 891.
- A-NIVO0-07 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction est, près du lot 6 440 893.
- A-NIVO0-08 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction est, près du 152.

rue du Colombier (Croquis 2023-06)

- A-COLO0-01 : À l'intersection du boulevard de Chambéry, en direction sud, près du 11.
- A-COLO0-02 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction nord, près du 140.

rue du Granier (Croquis 2023-06)

- A-GRAN0-03 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction est, près du 1.
- A-GRAN0-04 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction ouest, près du 28.

rue des Bauges (Croquis 2023-06)

- A-BAUG0-02 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction nord, près du 3.
- A-BAUG0-03 : À l'intersection de la rue du Granier, en direction nord, près du lot 5 332 926.

rue de l'Hyères (Croquis 2023-06)

- A-HYER0-01 : À l'intersection de la rue Montagny, en direction sud, près du 16.
- A-HYER0-02 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction nord, près du lot 6 440 871.

rue de Montagny (Croquis 2023-06)

- A-MONT6-01 : À l'intersection de la rue du Nivolet, en direction ouest, près du 38.

QUE ce croquis soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-183

**ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2023-001
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUES DU MONT-BLANC (PH. 2) ET DE CHAMONIX (PH. 2) QUARTIER
CHAMBÉRY**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur David Malenfant que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales des rues **du Mont-Blanc (ph. 2) et de Chamonix (ph. 2)** (Dossier 7220-2023-001) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **BL23-016-C00 à BL23-016-C05**, produits par la firme **CDGU INC.** et couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **CDGU INC.** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 LQE auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **CDGU INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCCFP**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III du RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-184

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC LE GOUVERNEMENT DU
CANADA - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE - PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD DE LA
SEIGNEURIE EST
DOSSIER 7210-2022-029**

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Canada est responsable du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF);

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a présenté à Transports Canada une demande pour le financement du projet de réfection du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est (le Projet);

ATTENDU QUE Transports Canada a confirmé que le Projet est admissible à une contribution financière en vertu du Programme;

ATTENDU QUE la Ville a payé sa part des coûts admissibles du Projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

DE CONFIRMER que la Ville de Blainville a payé sa part des coûts admissibles au projet;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution avec Transports Canada dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF) pour les travaux d'amélioration du passage à niveau Seigneurie Est;

QUE la conclusion de l'entente soit conditionnelle à l'obtention par la Ville d'un décret d'autorisation en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministre du Conseil exécutif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-185**

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2018-033 P
COLLECTE DES EAUX USÉES
SECTEUR DU BLAINVILLIER**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence, la chef de division contentieux et greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance afin de régler le différend à naître dans le contrat SG2018-033 P – Collecte des eaux usées – Secteur du Blainvillier avec l'entreprise **DUROKING CONSTRUCTION INC. (9200-2088 QUÉBEC INC.)**, laquelle prévoit le paiement des directives de changement N^{os} 14 et 42 au montant total de **94 596,97 \$ taxes incluses**, le paiement de quantités additionnelles d'engazonnement au montant de **162 031,97 \$ taxes incluses**, le paiement d'une majoration des items forfaitaires d'organisation de chantier, de signalisation temporaire et d'alimentation temporaire au montant de **159 565,62 \$ taxes incluses**, l'application de pénalités pour retard au montant de **74 733,75 \$**, ainsi que des frais de surveillance et de contrôle qualitatif découlant du retard au montant de **35 191,96 \$ taxes incluses**, pour un montant total et final de **306 268,85 \$**, payable à l'entreprise **DUROKING CONSTRUCTION INC. (9200-2088 QUÉBEC INC.)**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier une dépense supplémentaire de 220 220,71 \$ à même les fonds prévus au Règlement 1593.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-186**

**REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SG2023-012 P
POSTE DE POMPAGE PLUVIAL 92^E AVENUE EST
DIVERS TRAVAUX**

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2023-012 P** pour la réalisation de divers travaux au poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions, lesquelles présentent un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SG2023-012 P** pour la réalisation de divers travaux au poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-03-187**

**REMERCIEMENTS – ANCIEN PRÉSIDENT
DU CENTRE RÉCRÉATIF BLAINVILLE INC.**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que des remerciements soient adressés à l'ancien président du Centre récréatif Blainville inc., **M. Jean-Pierre Monette**, pour le dévouement et l'implication qu'il a démontrés au cours de toutes ces années qui ont certes contribué au bon développement des projets de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-03-188

**REMERCIEMENTS – ANCIEN PRÉSIDENT
DU COMITÉ DE CITOYENS
DU SECTEUR FONTAINEBLEAU**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray que des remerciements soient adressés à l'ancien président du Comité de citoyens du secteur Fontainebleau, **M. Ervince Alphonse**, pour toutes ces années passées au sein de cet organisme. Rassembleur, dynamique, il a su faire grand honneur au mandat qui lui a été confié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-03-189

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER